



# COMpte RENDU DU COMITE TRAVAUX ET PATRIMOINE DU 23 OCTOBRE 2025 – 18H30

MAIRIE DE SAINT-USAGE  
21170

Présents : Madame le Maire Valérie HOSTALIER, Madame Aurélie LABELLE,

Messieurs Rachid BOULAHYA, Suayib CAKIR, Roger GANÉE, Alain IMBERT, Noël PAIN

Absents : Messieurs Serge ESPRIT, Marc GOUDOT, Jean MATHELIN, Jérémy POILLOT.

Excusés :

## I. Validation entreprise – Marché public Route de Trouhans

Monsieur Imbert donne la parole à Monsieur Gay du cabinet TT Géomètres Experts pour la présentation du rapport d'analyse des offres.

Les travaux route de Trouhans seront divisés en plusieurs tranches.

- 1) Tranche ferme : entrée agglomération jusqu'au chemin de la cour.
- 2) Tranche ferme reprise carrefour de la route de Trouhans et la route de Montot
- 3) Tranche optionnelle 1 : reprise de l'ensemble des bordures entre le chemin de la cour et la route de Montot.

Tranche optionnelle 2 : pose de feux tricolores récompense

Monsieur Gay propose de retirer la tranche optionnelle 2 pour un problème de prix.

L'appel d'offres effectué sur plateforme numérique.

1 lot voirie : 3 entreprises : Eiffage, Noirot, Martin

1 lot enrobé : 3 entreprises Eiffage, Martin, Rougeot

L'analyse se fait sur 60% du prix et 40% du mémoire.

### Lot n°1 :

Les notes attribuées à chaque offre sont récapitulées dans le tableau suivant :

Entreprises	EIFFAGE	NOIROT	ROGER MARTIN
Organisation et méthodologie spécifiques au chantier	6	6	4
Moyens matériels affectés au chantier	8	8	4
Moyens humains et leurs compétences en lien avec le chantier	9	12	6
Planning, phasage, cohérence avec les moyens et les délais	8	4	6
<b>Note Technique sur 40 points</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>20</b>

### PRIX DES PRESTATIONS :

Le tableau ci-dessous synthétise les notes des entreprises au vu du critère prix, par application de la formule suivante :

Formule utilisée : Note =  $\frac{(\text{Offre la plus basse})^2}{(\text{Offre du candidat})^2} \times 60$

La note est arrondie au point près.

On comparera le prix total du marché, hors tranche optionnelle N°2.

L'offre la plus basse retenue hors tranche optionnelle N°2 pour le calcul est de 256 637,00 € HT.

Entreprises	Montant total (HT)	Note sur 60
EIFFAGE	276 626,73 €	<b>44</b>
NOIROT	251 270,00 €	<b>53</b>
ROGER MARTIN	237 231,60 €	<b>60</b>

## **LOT N°2 – ENROBE**

### **VALEUR TECHNIQUE :**

La valeur technique de l'offre est basée sur les éléments détaillés dans les mémoires techniques de chaque candidat.

Une liste de critères a été définie ainsi que le nombre de points affectés pour chacun d'entre eux.

Les notes attribuées à chaque offre sont récapitulées dans le tableau suivant :

Entreprises	EIFFAGE	ROGER MARTIN	ROUGEOT
Organisation et méthodologie spécifiques au chantier	6	4	4
Moyens matériels affectés au chantier	8	4	8
Moyens humains et leurs compétences en lien avec le chantier	9	6	6
Planning, phasage, cohérence avec les moyens et les délais	8	6	6
<b>Note Technique sur 40 points</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>24</b>

### **PRIX DES PRESTATIONS :**

Le tableau ci-dessous synthétise les notes des entreprises au vu du critère prix, par application de la formule suivante :

Formule utilisée : Note =  $\frac{(\text{Offre la plus basse})^2}{(\text{Offre du candidat})^2} \times 60$

La note est arrondie au point près.

L'offre la plus basse retenue hors tranche optionnelle N°2 pour le calcul est de 9 992,90 € HT.

Entreprises	Montant total (HT)	Note sur 70
EIFFAGE	23 351,25 €	<b>20</b>
ROGER MARTIN	13 395,00 €	<b>60</b>
ROUGEOT	21 990,00 €	<b>22</b>

## PROPOSITION D'ATTRIBUTION

L'analyse réalisée ci-dessus permet d'obtenir la notation des entreprises, résumée par le tableau suivant :

### Lot n°1 :

CANDIDATS	VALEUR TECHNIQUE 40%	PRIX 60%	Note Sur 100	Classement Général
EIFFAGE	31	44	75	3ème
NOIROT	30	53	83	1er
ROGER MARTIN	20	60	80	2ème

Compte tenu de la vérification et de l'analyse des offres résumée ci-dessus, nous proposons au Maître d'Ouvrage de déclarer adjudicataire de la consultation **l'entreprise NOIROT**, pour un montant total sur les trois tranches de : **251 270,00 € HT soit 301 524,00 € TTC** hors tranche optionnelle N°2.

### Lot n°2 :

CANDIDATS	VALEUR TECHNIQUE 40%	PRIX 60%	Note Sur 100	Classement Général
EIFFAGE	31	20	51	2ème
ROGER MARTIN	20	60	80	1er
ROUGEOT	24	22	46	3ème

Compte tenu de la vérification et de l'analyse des offres résumée ci-dessus, nous proposons au Maître d'Ouvrage de déclarer adjudicataire de la consultation **l'entreprise ROGER MARTIN**, pour un montant total de : **13 395 ,00 € HT soit 16 074,00 € TTC**

Monsieur Ganée s'interroge sur le résultat du mémoire des entreprises, et pourquoi l'entreprise Martin a un résultat de 20 points.

Monsieur Gay répond que l'entreprise Martin n'a pas répondu aux critères de mémoire.

Monsieur Boulahya s'étonne aussi et nous informe que l'entreprise Martin a effectué des travaux pour la commune de Losne avec une réalisation très bonne. Pourquoi prendre Noirot ?

Monsieur Gay répond que le mémoire fait n'était pas conforme.

Monsieur Cakir demande des explications sur le fonctionnement des appels d'offres.

Monsieur Gay lui explique le fonctionnement.

Après plusieurs questions et réponses, la commission passe au vote.

Attribution du lot 1 : choix Noirot

Nombre de voix pour	4	Nombre de voix contre	3
	Cakir, Imbert, Labelle, Hostalier		Boulahya, Ganée, Pain

La commission propose Noirot

Attribution du lot 2 : choix **Martin**

Nombre de voix pour	7	Nombre de voix contre	

La commission propose **Martin**.

## **II. Projet de réfection de chemins communaux**

- 1) Réfection chemin du canal
- 2) Réfection du chemin derrière chez Blanquart

Plusieurs entreprises ont été contactées : 1 seule a répondu Entreprise Noirot

Réfection chemin du canal	4 850,40€ HT
Réfection du chemin derrière chez Blanquart	17 200 € HT

Monsieur Boulahya précise que si nous avons fait le choix de l'entreprise Martin, une partie des travaux était payée avec la différence de prix.

Avis favorable mais la commission voudrait d'autres devis.

La séance est levée à 20H00

